

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COQUILLAGES ARTS TRAINANTS MANCHE OUEST – Jeudi 1^{er} Septembre 2022 – Granville

19 personnes étaient présentes : 4 salariés du CRPMEM, 3 membres de droit (DDTM 50, OPN, NFM) ainsi que 12 pêcheurs.

COMMISSION COQUILLAGES ARTS TRAINANTS MANCHE OUEST			
Nom	Prénom	Navire / Fonction	Signature
CATHERINE	Christophe	Le Styx	Présent
CHAYLA	Raphaël	Suzanga	Présent
DE SMET	Romain	Le poulbot	Absent
DELACOUR	Pascal	Chant des sirènes	Absent
DELALONDE	Arnaud	Oceano Vox	Présent
DESHAYES	Samuel	PA Pescadore	Présent
FRESIL	Jean-Christian	Trafalgar	Présent
GROSSE	Yann	Yann Frederic	Absent
GUENON	Grégory	Saint Andrews	Présent
GUENON	Baptiste	Cap Lihou	Excuse
GUY	Vincent	Pescadore	Présent
HEUZE	Jean Philippe	Philcathane	Présent
LA VAULLEE	Jean-Claude	Cach	Absent
LENOIR	Guillaume	Briscard	Excuse
MARAI	Theo	Ptit Piak	Absent
MONTREUIL	Guy	Président sortant de la commission	Présent
MONTREUIL	Jimmy	Rocalamauve	Absent
MUZARD	Hugo	PA Le Carteret	Présent
OUTREQUIN	Hermann	Santa Clara	Présent
PELLERIN	Richard	Arc en ciel	Absent
PIRAUD	Cyril	Black Pearl I / Le Pearl	Absent
THEVENIN	Sébastien	Le Saint-Gaud	Présent
ROGOFF	Dimitri	Président CRPMEM	Excuse
DELAHAYE	Marc	Directeur CRPMEM	Excuse
ROBERGE	Wilfried	Vice-Président CRPMEM	Excuse
AUMONT	Lucile	Chargé de mission CRPMEM	Présent
LE GRILL	Maxime	Chargé de mission CRPMEM	Présent
BOUGUET	Nathan	Chargé de mission CRPMEM	Présent
MOUILLARD	Romain	Chargé de mission CRPMEM	Excuse
LEGLINEL	Julie	Antenne OC CRPMEM	Présent
SELLAM	David	DIRM MEMN	Absent
DUVAL-MOLINOS	Aude	DDTM 50	Présent
HEGRON MACE	Laurence	SMEL	Excuse
SERAZIN	Joss	NFM	Présent
SAUVE	Raphael	OPN	Présent
DENIZOT	Adeline	Responsable HAM Granville	Excuse

Ordre du jour :

- Bilans chiffrés de la campagne 2021/2022 pour la coquille Saint-Jacques - praire - amande
- Date d'ouverture des coquille Saint-Jacques et modalités d'exploitation pour la campagne 2022/2023
- Point sur le cumul à bord des espèces Coquille Saint-Jacques - Praire ou Coquille Saint-Jacques - Bulot
- Devenir de la licence Hyperbole E0/D0
- Devenir de l'ensemencement
- Consultation sur l'amélioration du système d'attribution des licences coquillages Manche Ouest
- Pêche de coquille Saint-Jacques en plongée
- Appel à candidatures pour la prospection COGECO
- Appel à candidatures pour l'ensemencement d'automne
- Restitution collective VALPENA
- Questions diverses

Bilans chiffrés de la campagne 2021/2022 pour la coquille Saint-Jacques - praire - amande

Bilan coquilles Saint-Jacques :

Un rappel chiffré des volumes ainsi que du prix des coquilles Saint Jacques sous criée a été présenté.

Le volume débarqué est nettement supérieur par rapport aux années passées, notamment, sur la fin de campagne. Sur l'ensemble de la campagne les volumes ont été multipliés par 2 comparés à il y a deux ans.

Concernant le prix, en première partie de campagne, il est fluctuant et dans les moyennes des autres années. Fin novembre - début décembre le prix s'établissait aux alentours des 3 euros/kg (pic du prix cette campagne) toutefois il a chuté à l'approche des fêtes, fait inhabituel. La deuxième partie de la campagne, le prix a été très bon (nettement supérieur aux années précédentes) dépassant les 2,50 €/kg certaines semaines. Le prix moyen cette année est de 2,38€/kg contre 2,03€/kg l'année passée alors que les volumes débarqués sont à la hausse 3440 t contre 2958 t.

L'OPN mentionne qu'il y a eu la mise en place de contrats ce qui explique le maintien d'un prix intéressant et ajoute que la majorité des adhérents ont joué le jeu dans les modalités d'application du contrat. L'OPN pressent pour l'année à venir des volumes importants. Les transformateurs auraient bien vendu les stocks de l'année dernière. En ce qui concerne les prix, ceux-ci seront surement plus importants (coût de l'énergie pour les transformateurs) la question réside sur la possibilité des consommateurs à payer un prix plus fort dans le contexte d'inflation que nous connaissons. De plus, il devrait y avoir peu d'importation en raison du BREXIT, de l'augmentation des coûts et de la pénurie des transports. L'OPN rappelle qu'il y a eu une organisation améliorée (contrat) cette campagne, ce qui a permis de diminuer les volumes aux enchères (7 à 8 tonnes absorbées par l'OPN par jour) ce qui a pour effet de maintenir voire d'augmenter les cours.

Bilans chiffrés de la campagne 2021-2022 pour les praires et les amandes :

Un rappel chiffré des volumes ainsi que du prix des praires et amandes a été présenté. Très peu de remarques concernant cette présentation, où l'on peut constater que l'amande de mer est exploitée durant toute l'année mais en particulier au moment de la fermeture des praires (Mai-Septembre).

Date d'ouverture des coquilles Saint-Jacques et modalités d'exploitation pour la campagne 2022/2023

Présentation de l'actualisation des classements CSJ et praires sur l'Ouest Cotentin. La commission est favorable.

Date d'ouverture :

La commission ne souhaite pas retarder l'ouverture de la pêche de la coquille Saint-Jacques et vote à l'unanimité pour l'ouverture de la campagne dès le **lundi 3 octobre 2022**.

Modalités d'exploitation	Réglementation en l'absence de modifications	
Date d'ouverture du gisement	Au plus tôt le 3 octobre 2022	
Date de fermeture du gisement	Au plus tard le 12 mai 2023	
Jours d'ouverture	Zone 1	<u>4 marées</u> Du lundi au jeudi
	Zone 2	
	Zone 3	
	Hyperbole E0/D0	<u>5 marées</u> Du lundi au vendredi
	Zone 4	<u>2 marées</u> Jours à définir (commission de février 2023)

Nombre de marées selon les zones et nombre de jour d'ouverture :

Pas de modification

Calendrier des fêtes de fin d'années :

- ➔ La commission propose que l'on réunisse cette même commission le vendredi 18 novembre afin d'établir le calendrier pour les fêtes de fin d'année tout en prenant en compte l'évolution du marché après un mois et demi d'exploitation.

Conditions et horaires d'exploitations de la coquille Saint-Jacques.

Modalités d'exploitation	Réglementation en l'absence de modifications		
Horaires d'ouverture	Zone 1	Toute la saison	10 h
	Zone 2	De l'ouverture au 24 février	10 h
		Du 27 février à la fermeture	En continu de l'heure d'ouverture de la zone 1 le lundi à l'heure de fermeture de la zone 1 le jeudi
	Zone 3	Toute la saison	
	Hyperbole E0/D0	Toute la saison	Du lundi 00h au vendredi 23h59
	Zone 4	6 à 8 semaines (commission de février 2023)	À définir (commission de février 2023)

- Cumul des quotas en zone 2 autorisé à partir du 27 février 2023
- Cumul des quotas en zone 3 - Hyperbole E0/D0 autorisé toute la saison
- Les zones de l'Hyperbole E0/D0, zone 3 et à l'ouest du méridien 1°55'O des zones 1 et 2 sont fermées à la pêche des semaines 48 à 52 i.e. du lundi 28 novembre 2022 au samedi 31 décembre 2022.

La commission propose de ne pas apporter de modifications aux modalités d'exploitations de la coquilles saint jacques (temps de pêche et date d'ouverture spécifique à certaines zones)

Modalités techniques sur l'engin de pêche

Modalités d'exploitation	Réglementation en l'absence de modifications	
Taille minimale de capture	102 mm	
Maillage des dragues	Anneaux \geq 97 mm	
Maillage de l'alèze	Maillage \geq 120 mm (mailles étirées) - dragues « New Heaven » (type « anglaise ») Maillage \geq 140 mm (mailles étirées) - dragues atomiques (type « bretonne »)	
Longueur pêchante	Zone 1,2 et 4	Longueur maximum de 9,60 m soit 12 dragues de 0,80 m ou 4 dragues bretonnes de 4 x 2 m. La détention simultanée de dragues anglaises et bretonnes est interdite.
	Zone 3, Hyperbole E0/D0	La longueur pêchante ne devra pas être supérieure à 12,80 m ou 16 dragues de 0,80 m de large.

La commission ne souhaite pas apporter de modifications concernant les engins permettant l'exploitations de la coquilles saint jacques.

Quotas :

Modalités d'exploitation	Réglementation en l'absence de modifications			Propositions	
Quotas	Zone 1 et 2	Marée	< 12 m	1000 kg	1060 kg
			≥ 12 m	1300 kg	1378 kg
		Hebdomadaire	< 12 m	4000 kg	4240 kg
			≥ 12 m	5200 kg	5512 kg
	Zone 3 Hyperbole E0/D0	Marée	< 12 m	1200 kg	1272 kg
			≥ 12 m	1500 kg	1590 kg
		Hebdomadaire	< 12 m	4800 kg	5088 kg
			≥ 12 m	6000 kg	6360 kg
	Zone 4	Marée		1300 kg	1378 kg
		Hebdomadaire		2600 kg	2756 kg

Depuis l'année dernière la criée de Granville applique une freinte de 6% qui comprend la perte d'eau des coquillages entre la débarque et la vente. Ainsi pour 1 tonne débarquée (poids brut) la criée de Granville compte 6% de freinte (perte d'eau) pour atteindre un poids net commercial de 940kg. Après de nombreux débats, la commission propose que le quota devienne le poids brut et propose donc une augmentation du quota de 6% pour prendre en considération les 6% de freinte qui sont appliqués par la criée de Granville.

Point VMS ¼ h

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les licenciés titulaires d'un accès Jersey doivent avoir leur VMS réglé au ¼ h, ce qui représente **34 des 41 licenciés** CSJ OC normands. Suite aux échanges, la commission ne souhaite pas le passage au 1/4h des VMS pour les navires titulaires de la licence CSJ OC n'ayant pas d'accès aux eaux de Jersey. D'après cette dernière le coût supplémentaire qu'engendre le passage au quart d'heure de la VMS n'est pas juste pour ceux qui n'ont pas l'accès aux eaux de Jersey.

Point sur le cumul à bord des espèces Coquille Saint-Jacques - Praire ou Coquille Saint-Jacques - Bulot

Un rappel de la réglementation concernant les modalités d'exploitation des praires est réalisé afin préciser que pour les navires ciblant les coquilles Saint Jacques, ceux-ci n'ont le droit de pêcher qu'un demi-quota de praires (200kg), alors que pour ceux ciblant les praires ces derniers n'ont le droit de pêcher qu'un demi-quota de coquilles Saint Jacques.

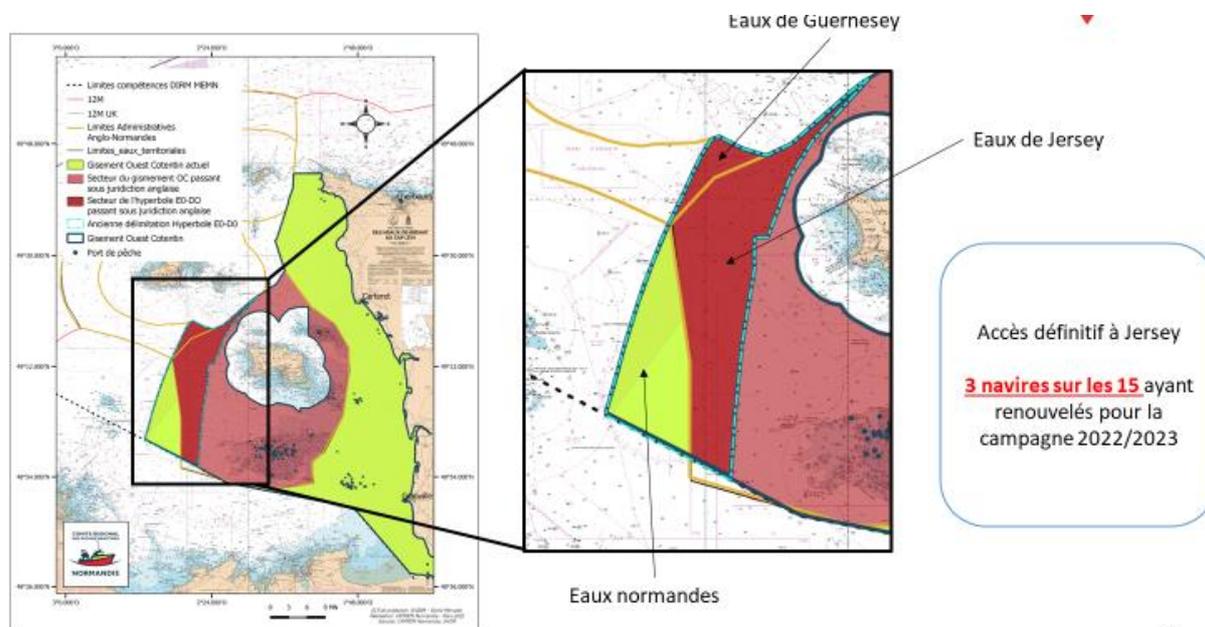
De plus, la commission demande un quota (ex :400kg) d'araignée puisse être attribué à certains navires. Cela permettrait de limiter le phénomène d'invasion de cette espèce.

La commission propose également que la commission bulot fasse la même chose pour les praires (demi-quotas de bulot quand pêche ciblée de CSJ.)

Une réunion entre la commission bulot et coquillages sera donc à prévoir afin de réfléchir à ces propositions.

Réflexion sur la licence hyperbole et l'ensemencement

Rappel de la zone hyperbole pouvant être exploitée suite au Brexit.



13

Il est rappelé et la commission confirme que pour le moment aucune modification de la licence hyperbole n'est à prévoir dans l'immédiat (excepté le prix licence évoquée ci-dessous).

Toutefois à moyen terme, il est évoqué la proposition que pour chaque licence hyperbole non renouvelée, elle ne serait pas réattribuée afin d'éviter un potentiel report de l'effort de pêche sur la zone Ouest Cotentin « bande côtière ».

Concernant, le prix de la licence hyperbole, rappel des cotisations :

Règles	Total	Prix de la licence Hyperbole E0/D0	Cotisation pour l'ensemencement
< 147 kW	1410 €	410 €	1000 €
147- 220 kW	1510 €	510 €	1000 €
≥ 220 kW	1610 €	610 €	1000 €

La commission propose de supprimer la cotisation pour l'ensemencement qui s'établit à 1000 € pour les licences hyperbole (qui n'ont pas d'accès à Jersey uniquement). Cela représente 12 licences concernées, soit 12 000 € qui seront répartis entre les licenciés CSJ ouest cotentin « bande côtière ».

Toutefois, il est proposé pour les licences hyperbole qui ont accès Jersey, de maintenir la cotisation de l'ensemencement.

Pour résumer, il y aura seulement le prix de la licence entre 410 à 610 € selon la puissance du navire à acquitter pour les licenciés hyperbole sans accès aux eaux de Jersey.

A noter, si le bureau/conseil valide cette proposition, elle sera effective pour la campagne 2023-2024. Pas de remboursement possible cette année car les fonds pour l'achat de naissain sont engagés.

Ensuite, est évoqué le devenir de l'ensemencement. Différents scénarios sont proposés et discutés. Toutefois, la commission est unanime et propose de maintenir les quantités ensemencées et ses modalités jugeant qu'il ne faut pas modifier ce qui fonctionne.

Toutefois, la commission propose de supprimer le carré de cantonnement (d'un mille sur un mille au sud de Chausey), zone 5 dans la délibération d'exploitation coquille Saint-Jacques de l'Ouest Cotentin. Il est expliqué que cette zone servait au début de l'ensemencement pour mettre les juvéniles de coquille Saint Jacques afin de les protéger le temps qu'elles grandissent. Toutefois, cette zone n'est plus utilisée et la commission préfère la retirer afin d'éviter d'éventuelles verbalisations pour les armateurs oubliant l'existence de ce cantonnement.

Réflexion sur la modification des critères d'attribution des licences CSJ Manche Ouest :

La commission a débattu sur les critères d'attribution et le système des points pour les classements proposant des pistes de réflexion (armateur actif, critères sur l'expérience et en tant que traînant, les nouvelles installations, le contingent par quartier, la possibilité de diversification...). Le CRPMEM répondra avec la possibilité éventuelle de créer un groupe de travail sur le sujet.

Pêche plongée bouteille :

Rappel de la possibilité de mise en place d'une licence expérimentale de pêche coquille Saint-Jacques en plongée, de ses modalités et des demandes reçues au comité.

Suite aux échanges sur le sujet.

La commission s'oppose à la possibilité de pêche expérimentale en plongée bouteille pour les arguments suivants :

- trop dangereux (manque de visibilité/ courant/cohabitation...)
- perte de zone de pêche
- la commission considère que l'ensemencement participe grandement au bon maintien de la ressource et par conséquent ne souhaite permettre l'exploitation de cette ressource par d'autres.

Appel à candidatures pour la prospection COGECO

Le navire TRAFALGAR remporte l'appel à candidature pour la prospection GOGECO. Toutefois, ayant déjà participé aux dernières prospections, il souhaite que ça puisse tourner. C'est donc LE MONACO DU NORD II, classé en seconde position, qui sera en charge de la prospection.

Appel à candidatures pour l'ensemencement

Le navire TRAFALGAR remporte l'appel à candidature pour l'ensemencement. Il souhaite également laisser sa place, c'est donc le SUZANGA, classé en seconde position, qui sera en charge de l'ensemencement.

Restitution collective VALPENA

Rappel de l'intérêt de Valpena, son fonctionnement et ce que représente une maille et son intensité sur les cartes. Il est demandé à la commission si les cartes (CSJ, praires, amandes) présentées suite aux enquêtes Valpena de 2020 sont cohérentes d'après leur expérience. La commission confirme que c'est l'idée qu'ils se font de la répartition de l'effort de pêche selon les trois espèces présentées.

Questions diverses

L'ensemble des sujets ayant été vus, la séance est levée à 17h00.

Jean-Christian FRESIL,
Le président de la commission coquillages arts traînants Manche Ouest,
p.o
Nathan BOUGUET, chargé de mission CRPMEM N

